

VETATHLON à LAVAUT-SAINTE-ANNE (Bois de la Brosse)

Samedi 24 Mai 2014

Epreuve ouverte à tous

Inscrite au calendrier UFOLEP 2014 « Activités Cyclistes »

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : ORGANISATIONS

Le Vétathlon de Lavault-Sainte-Anne est organisé conjointement par l'ADELL et le Cycloport de Nérès-les-Bains pour la partie technique.

Il se disputera le Samedi 24 Mai 2014.

Directeur de l'épreuve : Jean-pierre SOUPIZET.

Commissaires-Signaleurs : voir annexe 1.

Article 2 : TYPE D'EPREUVE

Elle est inscrite au calendrier UFOLEP 2014 « Activités Cyclistes », rubrique Vétathlon.

Un parcours de course à pied + un parcours de VTT.

Article 3 : PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à tous à partir de 16 ans.

Les non-licenciés devront fournir un certificat médical de moins d'un an attestant leur aptitude à pratiquer la compétition.

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale.

Les coureurs participent à l'épreuve sous leur propre responsabilité.

La course peut se faire en individuel ou par équipe (un coureur à pied + un vététiste - l'âge moyen détermine la catégorie).

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou de défaillance due à l'état de santé du concurrent.

Le port du casque est obligatoire pour le parcours VTT.

Droit à l'image : tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Article 4 : HORAIRES ET CARACTERISTIQUES

Inscriptions à partir de 13h30.

HEURES (ordre croissant)	CATEGORIES	LONGUEUR DU PARCOURS
14 h 30	Toutes catégories d'âges	6,800 km à pied + 20,400 km en VTT + 1,5 km à pied

Fin d'épreuve approximativement vers 16h30.

Remise des récompenses vers 17 heures.

Article 5 : POSTE DE SECOURS

Poste assuré par le C.S.C. Secourisme de Cosne d'Allier : ambulance + deux secouristes minimum.